

FICHE CONSEILS

L'AUTO-QUESTIONNAIRE UN OUTIL INDISPENSABLE POUR SECURISER LES ACTIVITES

Conseils valables pour la phase 2 du déconfinement (jusqu'au 22 juin)

Objectif : Responsabiliser les pratiquants et les professionnels/stagiaires à bien évaluer leur statut sanitaire / infection

1. Utiliser l'Auto-questionnaire [à récupérer ici](#),
2. Le faire remplir à ces adhérents / clients (envoi par mail par avance si possible),
3. Demander de le remplir honnêtement pour ne pas risquer de contaminer la structure,
4. En cas de refus de le remplir, ne pas proposer de prestation à la personne concernée,
5. En cas de résultat non concluant (c'est-à-dire suspicion d'infection) :
 - a. Si la personne est non présente physiquement dans la structure : lui demander de ne pas venir physiquement
 - b. Si la personne est présente physiquement dans la structure : refuser la prestation et se référer à la fiche sur le protocole en cas de suspicion COVID
6. En cas de stages/prestations sur plusieurs jours, l'encadrant doit questionner oralement les adhérents/clients à chaque séance sur la modification éventuelle de leur état.